

**DEPARTEMENT DU NORD  
CANTON DE TEMPLEUVE EN PEVELE  
COMMUNE DE FRETIN**

**TEMPORAIRE N° AG 1262**

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Vu la demande du 1/12/2025 de Monsieur ALAVOINE, représentant de la société COLAS – Territoire Nord – Est, 1<sup>ère</sup> rue du Port Fluvial 59211 Santes, pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, D'effectuer la réalisation d'un parking à l'angle des rue Raymond Poincaré et Léon Gambetta 59273 FRETIN,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier,

**A R R E T E**

**ARTICLE PREMIER :** La société COLAS est autorisée à effectuer la réalisation d'un parking à l'angle des rues Leon Gambetta et Raymond Poincaré, la base de vie neutralisera six places de stationnement du 8/12/2025 au 19/12/2025 - 59273 FRETIN, suivant le plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** la base de vie sera installée et neutralisera 6 places de stationnement sur le parking VINDIN rue Léon Gambetta.

**ARTICLE 3 :** Les véhicules en stationnement, gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

**ARTICLE 4 :** La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise adjudicataire des travaux conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

**ARTICLE 5:** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**ARTICLE 6:** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin.

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,

Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision  
à VILLENEUVE D'ASCQ,

Monsieur le Président de la MEL,

Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,

Le responsable de l'entreprise COLAS,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fretin le 2/12/2025,

Madame Le Maire,

Marie-Jeanne Marseguerra.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité*

- le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

COMMUNE

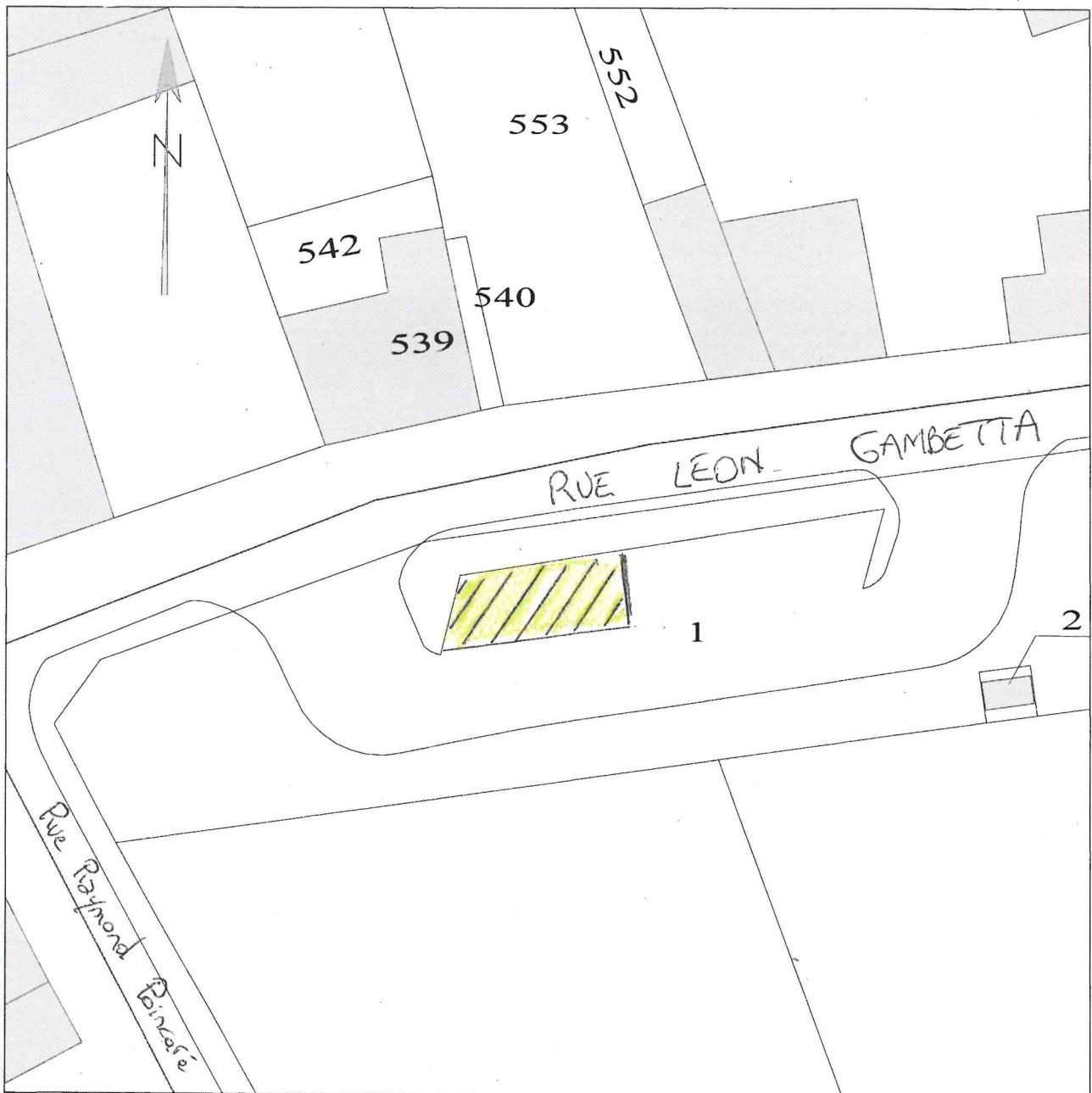
SERVICE DU PLAN

FRETIN 2025

Echelle: 1/500

## EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Annexe - Arrêté N° AG. 1262



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
GRATUIT !

Cachet:

 Neutralisation de 6 places de stationnement - installation.  
base de Vie. Société COLAS

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessousA ...  
le 02/12/2025  
Signature